

TARIFS ANNUELS 2017.2018

Frais d'inscription un paiement par élève inscrit	55,00
---	--------------

Participation famille annuelle (1) Payable à l'inscription (ou réinscription) un seul règlement par famille encaissé en juillet	94,00
--	--------------

	PS-MS	GS à CM2	6°	5°	4°	3°
Contribution annuelle par élève (2)	360,00	468,00	509,00	518,00	526,00	584,00
Activités annexes (3)	35,00					
Soit un total mensuel en 10 fois de septembre à juin	36,00	46,80	54,40	55,30	56,10	61,90

REMISE COMMUNE PRIMAIRE*

REMISE ANNUELLE pour les élèves inscrits en septembre, en accord avec certaines communes ayant signé une convention dans le cadre de la loi Carle sur le financement des écoles privées. Elle permet d'alléger la participation des familles sur les frais de fonctionnement et les frais de fournitures.

Commune de résidence	Inscrit à la rentrée Réduction accordée
Entre Deux Guiers - PS à CM	190,00 €
La Bauche - CP à CM	190,00 €
St Pierre de Genebroz - CP à CM	190,00 €
St Christophe la Grotte - GS à CM	190,00 €
Corbel - PS à CM	190,00 €

* Pour bénéficier de cette réduction il faut être domicilié dans la commune au 1^{er} janvier 2018. Si vous n'habitez plus ces communes à cette date nous serons obligés de vous enlever cette remise.

(1) PARTICIPATION FAMILLE ANNUELLE

Elle est destinée à couvrir la participation aux investissements et l'adhésion à l'APEL.

(2) CONTRIBUTION ELEVE

Elle est destinée à couvrir :

- les frais de fonctionnement général de l'établissement,
- les cotisations aux structures de l'enseignement catholique hors établissement,
- la gestion des projets pédagogiques, éducatifs, culturels, sportifs (UGSEL), programmés en début d'année
- les frais afférents à l'orientation en 3^{ème}.

Départ et arrivée en cours d'année : tout mois commencé est dû.

(3) ACTIVITES ANNEXES AU COLLEGE

Ateliers et clubs proposés certains après-midi avec intervenants. Les modalités vous seront transmises ultérieurement.

SEJOURS AU COLLEGE

Des séjours seront proposés pour l'année scolaire 2017.2018. Les modalités et la destination vous seront transmises ultérieurement.

RESTAURANT SCOLAIRE

Repas à créditer sur la fiche facturation jointe ou en cours d'année sur ecoledirecte

Les inscriptions avec un ou des jours définis sont renseignées sur la fiche facturation.

Les inscriptions selon planning, garde altérée ou ponctuelles

se font sur ecoledirecte au plus tard la veille avant 10h. **le vendredi pour une inscription le lundi et le mardi pour une inscription le jeudi**

Seuls les repas pris sont facturés

	Maternelle	Ecole	Collège
Tarif repas	4,85 €	5,15 €	5,55 €

POUR DES RAISONS DE SECURITE

Lorsque votre enfant est prévu à la cantine et qu'il ne mange pas vous devez impérativement le désinscrire sur ecoledirecte.
en cas d'impossibilité le signaler à l'Accueil

GARDERIE ET ETUDE

Séances à créditer sur la fiche facturation ou en cours d'année sur ecoledirecte

LE MATIN

⊕ Les élèves de l'école sont accueillis à la garderie de 7h15 à 8h15.

Tarif unitaire : GARDERIE DU MATIN : 2,00 €

LE SOIR

⊕ Les élèves sont en récréation sous surveillance de 16h30 à 17h00.

Tarif unitaire : PAUSE 16H30-17H : 1,50 €

⊕ L'étude dirigée ou la garderie du soir sont proposées de 17h00 à 18h30.

Tarif unitaire :

GARDERIE DU SOIR ENTRE 17H ET 18H30 : 3,00 €

ETUDE ENTRE 17H ET 18H30 : 3,00 €

LE MERCREDI MATIN

⊕ Les élèves de l'école sont accueillis à la garderie le mercredi matin de 8h00 à 12h00.

Tarif unitaire : GARDERIE POMME D'HAPPY : 10,00 €

CAUTION MANUELS SCOLAIRES COLLEGE

Le jour de la rentrée, les livres de chaque matière accompagnés d'un état récapitulatif seront distribués aux élèves, en contrepartie, un chèque de caution de **50,00 €** sera exigé.

Ce chèque ne sera pas encaissé et sera restitué en fin d'année si les livres sont rendus dans leur état initial.

Toute usure anormale sera facturée 5,00 € par livre.

Tout livre rendu inutilisable ou perdu sera facturé 20,00 €.

Une facture vous sera alors établie ; en cas de non paiement la caution pourra être utilisée à concurrence du montant de cette facture.

REDUCTION FAMILLE

Une remise de 20,00 € est accordée au 2^{ème} enfant et 90,00 € au 3^{ème} enfant d'une même famille et aux suivants.

AIDES, BOURSES...

Collège : Etablissement privé catholique sous contrat d'association avec l'Etat, le collège St Bruno est habilité à recevoir les bourses, le fonds départemental ou fonds social pour les collégiens.

Pour les bourses, une circulaire d'information est distribuée à tous les élèves courant septembre.

Ecole et collège : Pour des aides ponctuelles, les critères d'attribution sont définis chaque année par les organismes payeurs. Pour pouvoir en bénéficier, n'hésitez pas à contacter le service comptabilité.

POUR TOUTE INFORMATION VOUS POUVEZ CONTACTER LE SERVICE COMPTABILITE AU 04 76 66 06 33

LUNDI MARDI JEUDI ET VENDREDI DE 8H30 A 12H00 ET DE 13H30 A 16H30.